Les indépendants pourraient bénéficier bientôt de la CNSS

Compte Test - 2014-07-02 10:12:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le gouvernement n'a pas encore tranché sur la couverture des indépendants, mais en attendant les travaux sur le dossier se poursuivent. A côté d'une étude menée par l'Agence nationale de l'assurance maladie (Anam), la CNSS a également préparé «sa vision» sur la manière d'intégrer cette population et qui devait être présentée à son conseil d'administration tenu le lundi 30 juin.

La CNSS qui devra gérer cette couverture estime nécessaire le respect de trois grands principes. Le premier, l'adoption d'une loi cadre, mais l'intégration des différentes professions devrait s'effectuer progressivement via un décret. Le deuxième principe recommandé est que le régime dédié aux indépendants soit distinct de celui des salariés. Enfin le régime des indépendants couvrirait la retraite et la maladie. Le bénéfice des prestations devrait être lié au paiement effectif des cotisations.

Globalement, l'année dernière, tous les indicateurs de la CNSS ont progressé. La masse salariale déclarée a atteint 106 milliards de dirhams contre 99 milliards en 2012. Le nombre de salariés inscrits sur les registres de la Caisse est passé à 2,87 millions contre 2,71 millions une année auparavant. Le flux net des salariés déclarés s'est ainsi établi à 162.814 dont 37% dans le secteur des services et 28% dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche. En revanche, les industries manufacturières ont enregistré un flux négatif de 5%. Pourtant, les chiffres du Haut commissariat au plan ont relevé que le volume d'emploi du secteur de l'industrie, y compris l'artisanat»s'est accru de 7,7%, enregistrant 16.000 nouveaux postes!